

# INITIER UN PROJET DE CENTRALES VILLAGEOISES

Le guide pratique pour se lancer



# SOMMAIRE

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Les Centrales Villageoises : comprendre le modèle .....</b>	<b>3</b>
2.2 Historique .....	3
2.2 Valeurs et Charte.....	4
<b>3. Le réseau des Centrales Villageoises .....</b>	<b>6</b>
3.1 Les Centrales Villageoises en pratique .....	6
3.2 L'Association des Centrales Villageoises .....	8
3.3 Les ressources mises à disposition des collectifs citoyens.....	10
3.4 Chiffres clés .....	11
<b>4. Comment démarrer ? .....</b>	<b>12</b>
4.1 Panorama des acteurs à l'initiative.....	12
4.1.1 Qui peut porter un projet de Centrales Villageoises ? .....	12
4.1.2 Quelles structures peuvent accompagner l'initiative ? .....	13
4.2 Premières étapes.....	14
4.2.1 Affirmer son intérêt pour le modèle et rencontrer une Centrales Villageoises.....	15
4.2.2 L'organisation des premières réunions publiques .....	15
4.2.3 La définition du territoire d'action .....	17
4.2.4 L'identification de premières opportunités de projet.....	18
<b>5. Entrer dans le réseau des Centrales Villageoises.....</b>	<b>19</b>
5.1 Présentation du Comité d'Engagement.....	19
5.2 Prérequis avant de contacter le Comité d'Engagement.....	19
5.3 Passage devant le Comité d'Engagement .....	20
5.4 Le parrainage.....	20
5.5 Accès aux outils et services .....	21
5.6 Adhérer à l'Association .....	21

# 1. Introduction

---

Les Centrales Villageoises sont des **sociétés locales à gouvernance citoyenne** qui portent des projets en faveur de la **transition énergétique** (production d'énergie renouvelable, sensibilisation aux économies d'énergie, etc.) en s'inscrivant dans une **logique de territoire**. Elles **associent citoyen-ne-s, collectivités et entreprises locales** et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'**enjeux territoriaux transverses** (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun, basé sur le respect d'une **Charte** et le partage d'un **grand nombre d'outils et de services**. Ce modèle est aujourd'hui mis en œuvre dans plusieurs régions françaises.

La démarche des Centrales Villageoises s'appuie sur une **approche progressive**, permettant à tout collectif citoyen de développer un projet d'énergie renouvelable **étape par étape** grâce à un accompagnement personnalisé et des **ressources dédiées**. Initialement axée sur le photovoltaïque, cette approche s'étend désormais à d'autres champs de la transition énergétique.

---

Ce guide sert de fil conducteur à l'**émergence d'un projet de Centrales Villageoises**. Il présente les spécificités du modèle et décrit les **différentes étapes à suivre pour initier une démarche** sur son territoire et intégrer le réseau des Centrales Villageoises.

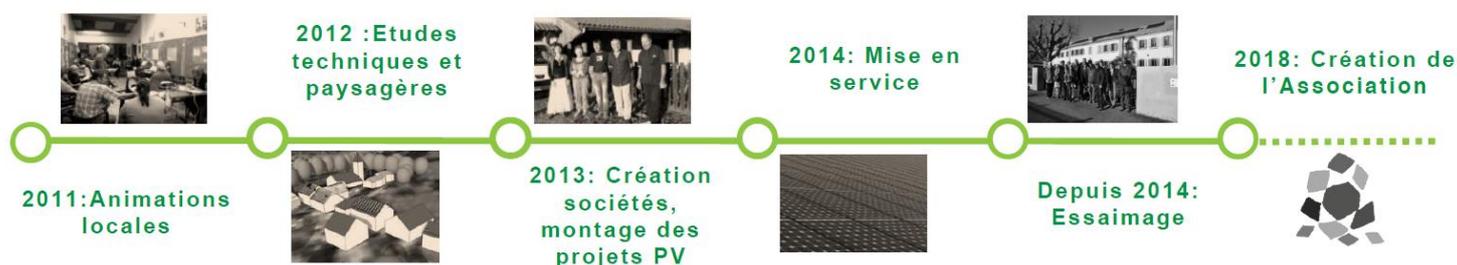
---

## 2. Les Centrales Villageoises : comprendre le modèle

### 2.2 Historique

Depuis plus de 30 ans, certains Parcs Naturels Régionaux (PNR) expérimentent la réappropriation des choix énergétiques pour l'entretien, le développement et l'aménagement de leurs territoires. En 2010, un programme européen soutenu par la Région Rhône-Alpes offre l'opportunité d'étudier un outil opérationnel pour mieux impliquer leurs acteurs. C'est dans ce contexte qu'émerge l'idée des *Centrales Villageoises* : des sociétés citoyennes, portées localement, et ancrées sur leurs territoires. Ce projet est alors coordonné par l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement (AURA-EE), en collaboration avec plusieurs Parcs (PNR) de l'ancienne région Rhône-Alpes, de nombreux partenaires et citoyen-ne-s.

Cette expérimentation donne naissance en **2013** aux **premières Centrales Villageoises** : des sociétés locales, financées et gérées par des citoyen-ne-s bénévoles, avec l'appui des collectivités et des entreprises du territoire.



*Chronologie du développement du modèle des Centrales Villageoises*

Initialement animé par AURA-EE, le réseau s'est structuré en 2018 autour d'une **association nationale** pour faire notamment face à l'essaimage du modèle dans plusieurs régions. L'association rassemble les Centrales Villageoises, les membres fondateurs du modèle (Parcs Naturels Régionaux et AURA-EE), des collectivités ainsi que des structures partenaires. Le nom « Centrales Villageoises » est protégé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

## 2.2 Valeurs et Charte

Les Centrales Villageoises respectent une charte fondée sur des **valeurs de partage** et sur la **volonté d’agir en faveur de la transition énergétique** de leur territoire et de ses enjeux transversaux (environnement, retombées économiques locales, création de lien social, professionnalisation).



*Piliers de la Charte des Centrales Villageoises*

### ▼ L'approche territoriale

L'objectif est de développer significativement les énergies renouvelables sur un territoire, constitué de **plusieurs communes**, qui partagent à la fois un bassin de vie commun, un projet de territoire et une vie sociale locale. Le territoire ainsi constitué dispose d'objectifs énergétiques et **d'enjeux transverses communs** (agricoles, paysagers, économiques, etc.). Le territoire est également cohérent géographiquement et de taille raisonnable pour que tous les acteurs puissent se rencontrer facilement, garder un **lien de proximité** entre eux et gérer commodément la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'énergie.

Ce territoire d'action est décidé par les fondateurs de la société Centrales Villageoises, après concertation entre les membres impliqués et les collectivités locales. Ce territoire est ensuite inscrit dans les statuts de la société.

### ▼ La gouvernance citoyenne partagée

Les Centrales Villageoises sont d'abord des sociétés à **gouvernance citoyenne** : les citoyen-ne-s y ont une place prépondérante dans l'actionnariat et dans les organes de gestion. Les collectivités locales y sont associées dès le début du projet : le lien est fait avec les objectifs qu'elles ont fixés en matière de développement des énergies

renouvelables mais également avec leur charte paysagère, documents d'urbanisme, etc. Elles peuvent soutenir les projets de diverses façons et peuvent être actionnaires ou non. Enfin, les **entreprises locales** peuvent également être associées dans les sociétés locales et contribuer à la définition et au financement des projets.

### ▀ Les retombées économiques locales

Les projets développés recherchent une **viabilité économique modérée mais pérenne**. Après les premières années de consolidation, l'objectif est de pouvoir réinjecter une part de réserves dans de **nouveaux projets** afin de faire grossir l'activité des sociétés Centrales Villageoises. Les bénéfices peuvent également être partiellement reversés aux actionnaires locaux sous forme de dividendes, selon les choix pris en Assemblée Générale.

Les retombées économiques locales profitent également aux entreprises missionnées pour la réalisation des projets et qui sont prioritairement recherchées dans un périmètre proche.

### ▀ La démarche de qualité

Les Centrales villageoises s'inscrivent dans une démarche de qualité et cherchent, par le partage d'expérience, la formation et l'**approche collective**, à satisfaire des exigences techniques plus élevées que dans les réalisations individuelles.

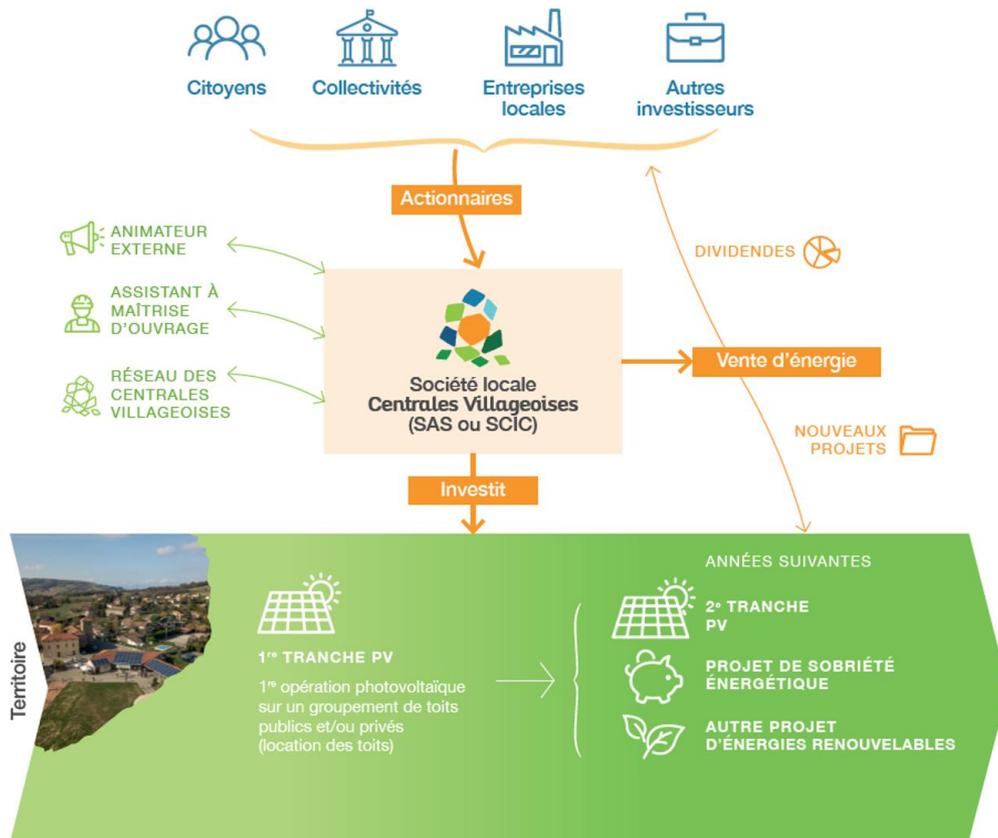
L'ensemble du modèle, qui agrège **outils et services partagés** entre toutes les sociétés Centrales Villageoises, s'alimente en continu des différents **retours d'expériences** et bénéficie du support de structures professionnelles. L'Association des Centrales Villageoises peut intervenir également auprès des porteurs de projets pour valider certaines étapes clés des projets (validation des statuts, validation des business plans..).



<b>Ressource</b>	<a href="#">La Charte des Centrales Villageoises</a>	La Charte reprend les valeurs que partagent les Centrales Villageoises et la mise en œuvre de la démarche
------------------	--	---

## 3. Le réseau des Centrales Villageoises

### 3.1 Les Centrales Villageoises en pratique



*Schéma décrivant le modèle des Centrales Villageoises*

Dans un projet de Centrales Villageoises, les citoyen-ne-s, les collectivités et les entreprises locales investissent dans une société de projet, la **société Centrales Villageoises**. Cette société prend la forme d'une **Société par Actions Simplifiées (SAS)** ou de **Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC/SAS) à capital variable**. Elle adopte une **gouvernance coopérative** (où chaque personne dispose d'une voix) ou semi-coopérative (régime intermédiaire). L'objectif est de produire localement de l'énergie renouvelable et de réinvestir les bénéfices dans de nouveaux projets profitant à la communauté, tout en assurant une rémunération modérée des sociétaires.

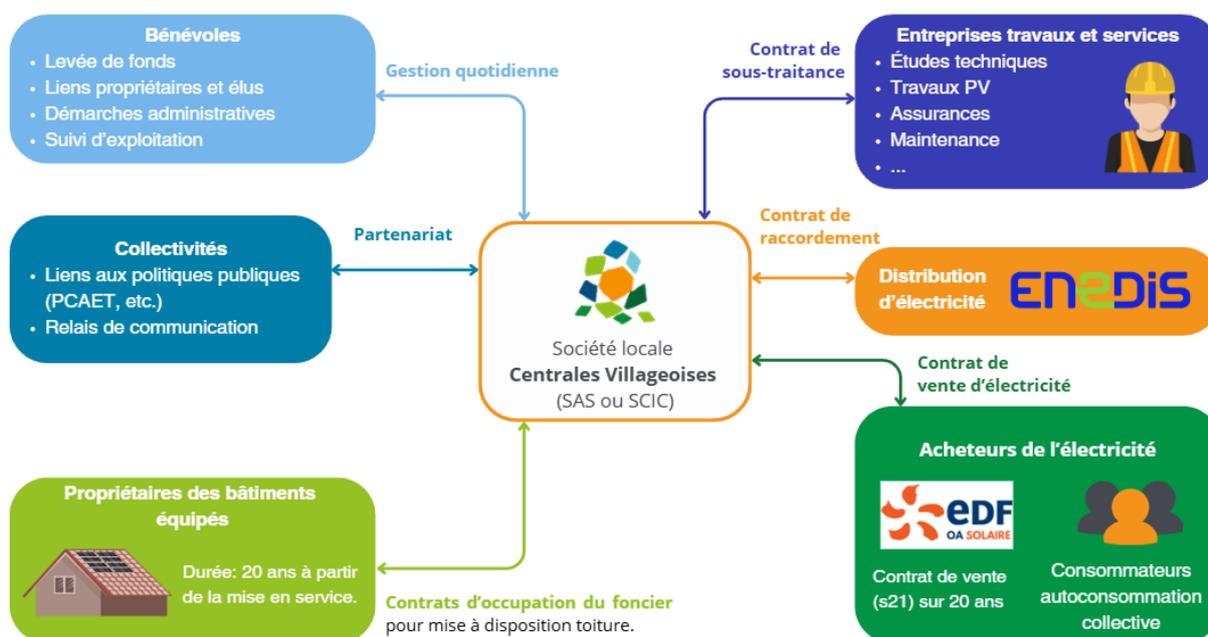
Les premiers projets portent essentiellement sur du **photovoltaïque sur toiture**. Ces installations relativement rapides à monter, visibles, et proches des citoyen-ne-s permettent d'amorcer l'activité économique de la société avant d'aller sur d'autres filières.

Concrètement, pour réaliser ces projets, la société locale **investit dans les équipements nécessaires**, comme les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, qui sont installés sur des bâtiments publics ou privés pour des périodes d'au moins **20 ans**. La Centrales Villageoises va donc venir **louer les toitures** via un bail civil ou un contrat d'occupation temporaire selon que le bâtiment soit public ou privé.

Pour réaliser les installations, la société locale s'entoure ensuite d'un certain nombre d'entreprises : d'abord en amont, des bureaux d'études pour effectuer les études techniques nécessaires, puis, en phase de réalisation, des installateurs pour poser les équipements, les raccorder au réseau électrique, et en assurer la maintenance.

L'électricité produite par les installations est injectée dans le réseau public de distribution, principalement géré par ENEDIS, qui couvre 95 % du territoire français. Cette électricité est ensuite vendue en **obligation d'achat**, c'est-à-dire qu'EDF Obligation d'Achat achète l'électricité produite à un tarif fixe pendant 20 ans.

Depuis le début des années 2020, d'autres modèles économiques émergent autour de **l'autoconsommation individuelle ou collective** : la production électrique est consommée par un ou plusieurs consommateurs situés à proximité du site de production. La société Centrales Villageoises se rémunère dans ce cas via la vente d'énergie à ces consommateurs ou le versement d'un loyer par ces derniers en contrepartie de la mise à disposition de l'équipement de production.



*Schéma décrivant les liens entre acteurs de projet*



<b>Ressources</b>	<a href="#"><u>Choix du type de société : SAS ou SCIC</u></a>	Le diaporama présente les principales caractéristiques des SAS et SCIC
	<a href="#"><u>Préparation juridique de la société</u></a>	Page détaillant le modèle juridique des Centrales Villageoises
	<a href="#"><u>La valorisation de l'électricité</u></a>	Page expliquant les modes de valorisation de l'électricité produite dont la vente totale et l'autoconsommation (point 4)
	<a href="#"><u>L'autoconsommation collective</u></a>	Page expliquant le fonctionnement de l'autoconsommation collective
	<a href="#"><u>Fiche retour d'expérience</u></a>	Fiche présentant les différentes étapes d'un projet de Centrales Villageoises, à travers l'exemple de VercorSoleil

### 3.2 L'Association des Centrales Villageoises

Le réseau des Centrales Villageoises s'articule autour de l'Association des Centrales Villageoises. Cette association a pour mission de fédérer toutes les Centrales Villageoises et de les accompagner dans le développement de leurs projets.

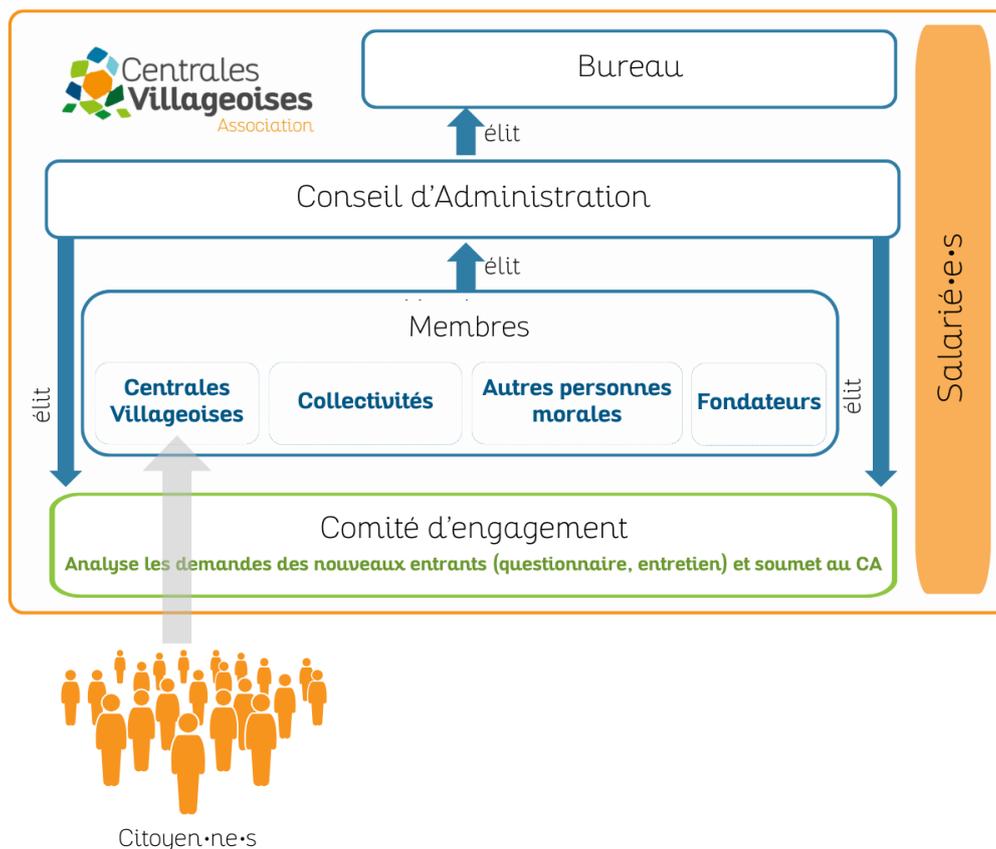
Concrètement, ses missions sont les suivantes :

- **Développer des outils et des services** à destination des bénévoles pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- **Mettre en réseau les sociétés locales** et favoriser le retour d'expérience grâce à un fonctionnement solidaire entre Centrales Villageoises.
- **Renforcer la professionnalisation** des projets en maintenant une exigence de qualité et en visant la création d'emplois locaux.
- **Poursuivre les expérimentations innovantes** en développant de nouveaux modèles juridiques et financiers adaptés aux évolutions techniques et réglementaires (ex : autoconsommation) et en diversifiant le champ des projets de transition énergétique (petite hydroélectricité, bois-énergie, mobilité électrique, précarité énergétique, sobriété, etc.).
- **Mieux faire connaître l'approche spécifique des Centrales Villageoises** et notamment son approche territoriale intégrée, sa gouvernance citoyenne et son fonctionnement ascendant, issu du terrain.

Le réseau des Centrales Villageoises est avant tout un réseau géré **par les citoyen-ne-s et pour les citoyen-ne-s.**

Les statuts de l'Association prévoient une gouvernance autour de 4 collèges :

- Centrales Villageoises (poids très majoritaire)
- Collectivités
- Personnes morales de droit privé (partenaires de l'Association)
- Membres fondateurs (Parcs Naturels Régionaux, AURA-EE)



#### *Fonctionnement et gouvernance de l'Association des Centrales Villageoises*

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration majoritairement constitué de bénévoles de Centrales Villageoises, permettant une véritable approche ascendante.

Elle s'appuie sur une équipe salariée dont le plan d'actions est co-construit avec les membres du bureau.

### 3.3 Les ressources mises à disposition des collectifs citoyens

L'Association des Centrales Villageoises met à disposition des collectifs une **large gamme d'outils**, de **services mutualisés** et de **formations spécifiques**. Ces ressources sont conçues pour permettre à chacun, même sans connaissances préalables en matière d'énergie, de développer ses compétences et de se lancer dans un projet de Centrales Villageoises.

Ces ressources sont structurées sous la forme d'une véritable **feuille de route**. Chaque étape y est clairement définie, accompagnée de modèles types prêts à l'emploi et de fiches explicatives détaillant l'étape en question, facilitant ainsi la mise en œuvre et permettant aux collectifs d'avancer **pas à pas**.

Au total, plus de **200 outils sont fournis aux porteurs de projets**, et des formations sont organisées régulièrement pour faciliter l'appropriation de ces ressources. Les Centrales Villageoises bénéficient également de **nombreux services partagés** mis en place grâce à des partenariats avec des professionnels, tels qu'un cabinet comptable, un notaire, ou encore des banques et des assurances.

Les Centrales Villageoises font partie du mouvement des énergies citoyennes fédéré par **Énergie Partagée** au niveau national et institutionnel. Les deux réseaux travaillent en étroite collaboration sur la création et le développement d'outils communs.

Les Centrales Villageoises reposent sur les valeurs que l'on retrouve dans la charte d'Énergie Partagée : ancrage local, gouvernance démocratique, finalité non spéculative, écologie. Mais les **Centrales Villageoises vont plus loin sur certains critères, notamment la gouvernance coopérative et citoyenne et le lien au territoire**.

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre les deux associations, les collectifs peuvent adhérer aux deux réseaux via une procédure **d'adhésion simplifiée**. Ce système leur permet de bénéficier d'une réduction de 15 % sur la cotisation à l'Association des Centrales Villageoises et de 30 % à Énergie Partagée.



<b>Ressources</b>	<a href="#">Brochure des outils et services proposés par l'Association</a>	La brochure présente les ressources mis à disposition des collectifs citoyens par l'Association des Centrales Villageoises
	<a href="#">Situer le modèle des Centrales Villageoises dans le mouvement Energie Partagée</a>	Page détaillant la singularité du modèle des Centrales Villageoises dans le mouvement Energie Partagée

### 3.4 Chiffres clés

Depuis sa création dans les années 2010, le modèle des Centrales Villageoises s'est largement répandu, donnant naissance à de nombreux projets citoyens et de fortes dynamiques locales.

Reconnu à l'échelle internationale, il a reçu en 2024 le **Prix Européen de l'Action Locale pour l'Énergie**. L'Association des Centrales Villageoises partage aujourd'hui son expertise dans plusieurs projets européens, en tant que centre de ressources et accompagnateur de projets.

En 2024, le réseau des Centrales Villageoises représentait :

(2024)

  
**+ 72**  
 TERRITOIRES  
 ENGAGÉS  
 RÉPARTIS  
 DANS  
**9**  
 RÉGIONS

  
**7 500**  
 ACTIONNAIRES  
 &  
**500**  
 BÉNÉVOLES  
 ACTIFS

 **+ 15 M€**  
 INVESTIS

  
**+ 500**  
 INSTALLATIONS  
 PHOTOVOLTAÏQUES

  
**+ 3500**  
 foyers  
 CONSOMMATION  
 ÉLECTRIQUE  
 ÉQUIVALENTE

Ces projets ont aussi un fort **impact social**: renforcement du lien entre les acteurs locaux, de la démocratie locale, retombées économiques sur le territoire, création d'emplois etc.

Voir les chiffres clés actuels :



<p><b>Ressource</b></p>	<p><u><a href="#">Chiffres clés</a></u></p>	<p>Chiffres clés du réseau (nombre de collectifs Centrales Villageoises, actionnariat, production photovoltaïque, impact territorial)</p>
-------------------------	---	---

## 4. Comment démarrer ?

---

### 4.1 Panorama des acteurs à l'initiative

#### 4.1.1 Qui peut porter un projet de Centrales Villageoises ?

L'initiative peut venir d'une **collectivité**, d'un **groupe de citoyen-ne-s** ou d'une **association locale**. Dans ce cas, les porteurs de projet devront essayer d'impliquer les collectivités locales dans la démarche. Elle peut aussi venir d'une **entreprise**. Historiquement, les Centrales Villageoises ont un lien étroit avec les **Parcs Naturels Régionaux** qui ont été très facilitateurs dans la démarche.

Voici quelques exemples concrets :

#### ■ D'une collectivité

Les [Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze](#) émanent de la volonté d'une commune. Un petit groupe élu.e-s de la commune de Naves ont fait émerger l'idée localement, et se sont rapprochés de la communauté d'agglomération de Tulle pour étendre le projet à cette échelle plus vaste. Les Centrales Villageoises Energies Cœur de Corrèze couvrent ainsi tout le territoire de la Communauté d'Agglomération et plusieurs collectivités en sont devenu sociétaires.

#### ■ D'un groupe de citoyens, d'une association locale

Les [Centrales Villageoises Rance Emeraude](#) sont nées d'un groupe d'ami.e-s et habitant.e-s de la Côte d'Emeraude, qui se sont d'abord réunis au sein d'une association locale, Emeraude Transition Énergétique. L'association porte des missions de sensibilisation aux questions énergétiques et d'accompagnement aux démarches de rénovation et d'installation, mais très vite est venu l'idée de mettre en place des projets collectifs de production d'énergie renouvelable. Le collectif citoyen a alors développé une Centrales Villageoises afin de porter ces projets, avec le soutien des collectivités locales.

#### ■ D'un Parc Naturel Régional

Dans une volonté d'associer les citoyen-ne-s et les collectivités aux projets d'énergies renouvelables pour qu'ils bénéficient au territoire, le Parc naturel régional du Haut-Jura et des collectivités volontaires ont porté une démarche d'animation sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura qui correspond aux territoires de 4 Communautés de Communes engagées dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Plusieurs groupes locaux sont nés de cette phase de mobilisation et ont finalement fait le choix d'unir leurs forces au sein [des Centrales Villageoises du Haut-Jura](#) pour bâtir un projet économiquement viable à l'échelle du Haut-Jura.

## ■ D'une entreprise

Lorsqu'elle a envisagé de solariser sa toiture, l'entreprise Terre d'Oc, basée à Villeneuve (04) dans le Luberon, a souhaité faire de ce projet une initiative collective profitant également aux citoyen-ne-s. Avec le soutien des entreprises locales, de la commune, des municipalités voisines et de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence, un groupe de membres fondateurs s'est constitué puis rapproché du réseau des Centrales Villageoises dans l'objectif d'initier une démarche sur le territoire : [les Centrales Villageoises Durance Luberon](#).

### 4.1.2 Quelles structures peuvent accompagner l'initiative ?

Le lancement d'une démarche de Centrales Villageoises nécessite parfois un accompagnement sur la phase d'animation.

Celui-ci peut être fait par les collectivités locales ou les Parcs Naturels Régionaux (temps salarié d'un agent de la collectivité), ou via l'un des [réseaux régionaux d'Energie Partagée](#). Des structures tels que des Espaces Info Energie ou des professionnels de l'animation peuvent également être missionnés par des collectivités pour accompagner l'émergence et la structuration d'un collectif.

A noter qu'en Savoie et en Haute Savoie, il existe deux structures partenaires de l'Association des Centrales Villageoises, [l'Asder](#) et [Innovales](#), qui jouent un rôle majeur dans la création et le développement des collectifs citoyens d'énergie renouvelable.

L'Association des Centrales Villageoises peut elle-même être sollicitée très en amont. Si l'association peut difficilement dédier un temps d'accompagnement à chaque collectif émergent, elle peut toutefois mettre en relation les collectifs naissants avec des acteurs pertinents pouvant l'aider à avancer.

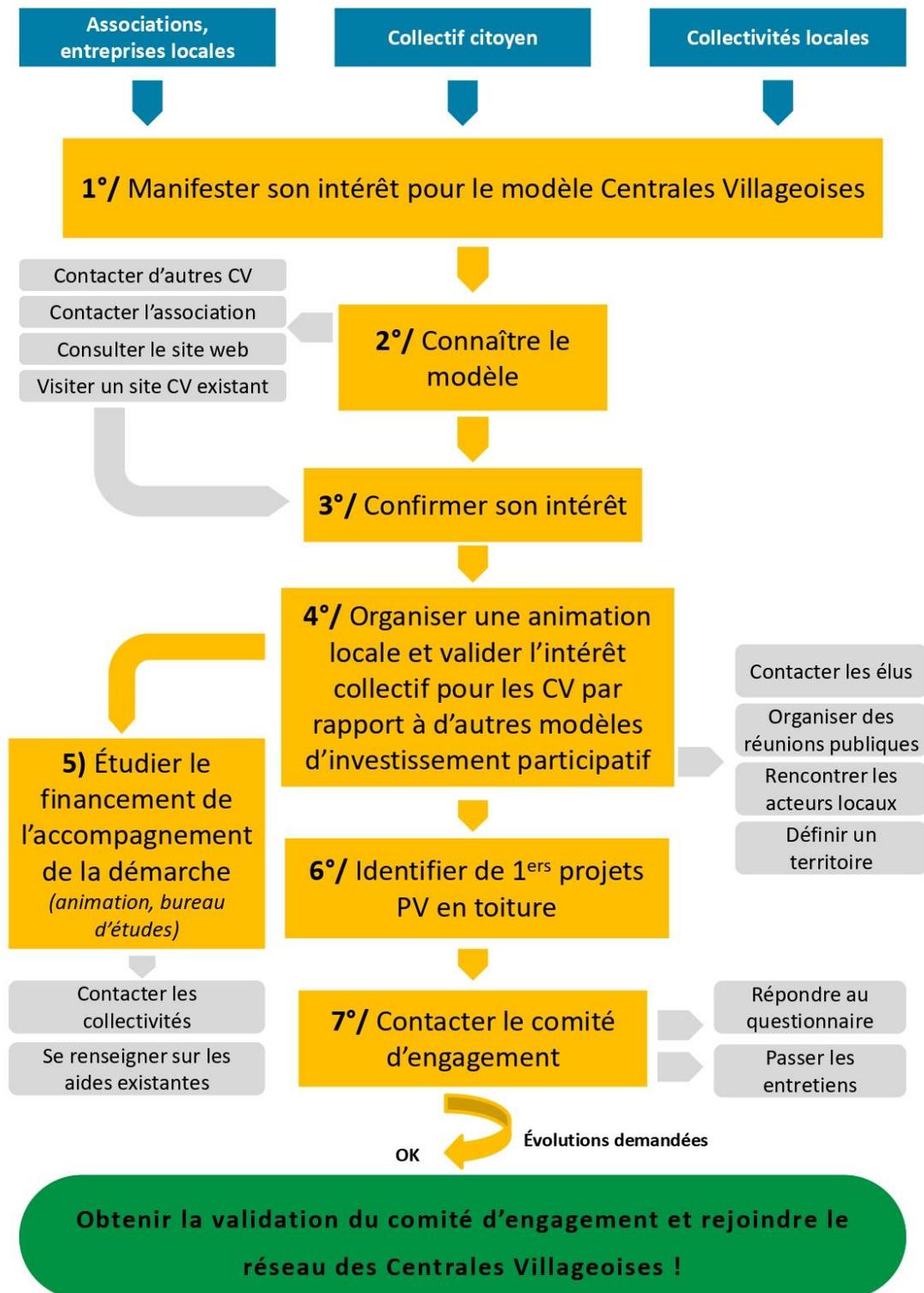
Qu'un accompagnement soit envisagé ou non, **il convient de bien évaluer en amont les ressources et le temps de travail nécessaire au lancement d'une démarche.**



<b>Ressource</b>	<a href="#">Chiffrages des phases de développement</a>	Le schéma donne un aperçu de l'organisation à prévoir (et notamment du temps à passer) sur chacune des actions du lancement d'une démarche de Centrales Villageoises
------------------	--	--

## 4.2 Premières étapes

CV : Centrales Villageoises



#### 4.2.1 Affirmer son intérêt pour le modèle et rencontrer une Centrales Villageoises

Avant de démarrer un projet de Centrales Villageoises, il convient de **s'assurer que le modèle correspond bien aux objectifs des porteurs de projets**. Il s'agit de confirmer son adhésion aux principes de la Charte des Centrales Villageoises, et de **prendre contact avec une ou plusieurs Centrales Villageoises existantes** pour comprendre concrètement la mise en œuvre de la démarche.

Il est également conseillé, dès cette étape, de prendre contact avec un-e administrateur-riche ou un-e salarié-e. de l'Association des Centrales Villageoises pour bénéficier de leurs conseils.



<b>Ressources</b>	<a href="#">Brochure des Centrales Villageoises</a>	Présentation générale du modèle
	<a href="#">Positionnement Centrales Villageoises financement participatif</a>	Diaporama situant les Centrales Villageoises parmi les autres montages participatifs
	<a href="#">Descriptif des étapes</a>	Schéma détaillé des étapes d'un projet
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Consulter le <a href="#">site web des Centrales Villageoises</a></li><li>➤ Visionner le webinaire de <a href="#">présentation du modèle des Centrales Villageoises</a></li><li>➤ <a href="#">Lire la FAQ</a> en ligne</li></ul>	
<b>Contacts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Contacter les sociétés locales Centrales Villageoises : <a href="#">Annuaire</a></li><li>➤ Visiter un site en production, exploité par une société Centrales Villageoises : <a href="#">Carte des Centrales Villageoises</a></li><li>➤ Prendre contact avec l'association à <a href="mailto:association@centralesvillageoises.fr">association@centralesvillageoises.fr</a></li></ul>	



#### 4.2.2 L'organisation des premières réunions publiques

Pour sonder l'intérêt de la population locale pour la démarche, le groupe moteur doit tout d'abord réaliser une animation locale large. Cette première phase de mobilisation est indispensable pour élargir le cercle de citoyen-ne-s intéressé-e-s par l'initiative et recueillir le soutien des élu-e-s.

On propose de suivre les étapes suivantes :

- **Une série de réunions publiques organisée dans plusieurs communes du territoire pressenti**

La réunion publique doit permettre de présenter aux riverain-e-s et aux élu-e-s les enjeux généraux sur le climat, les enjeux locaux sur le développement des énergies

renouvelables et de décrire la démarche des Centrales Villageoises sur la base d'exemples existants et/ou en faisant intervenir un membre d'une Centrales Villageoises voisine. Il est important de faire un focus sur le montage juridique et financier et la méthodologie de projet.

À la fin des réunions, il est souhaitable d'inviter les participant-e-s intéressé-e-s à laisser leurs coordonnées. Celles et ceux qui le souhaitent pourront également s'inscrire à un **groupe de travail thématique**. Trois groupes de travail sont préconisés :

- **Juridique** : pour réfléchir à l'objet de la société et travailler sur les statuts de la future société
- **Technique** : pour identifier de premiers projets
- **Mobilisation et communication** : pour fédérer citoyen-ne-s et acteurs locaux et promouvoir l'initiative.

Un projet de Centrales Villageoises s'appuie sur de nombreuses compétences : chacun, quel que soit son profil, peut contribuer efficacement à l'un ou l'autre des groupes de travail.

Une fois les réunions achevées, il sera important de bien structurer le collectif afin de garantir que les personnes qui se sont manifestées s'y intègrent pleinement et comprennent clairement son fonctionnement. La mise en place d'un premier projet peut prendre du temps, mais un cadre bien défini contribue à maintenir la motivation des bénévoles et à éviter leur désengagement.

### ▀ Une réunion spécifique avec les élu-e-s du territoire pressenti

L'objectif est de leur présenter le concept en détail et de débattre avec eux de leur intérêt de participer à une société locale (choix entre SCIC et SAS), et/ou de supporter l'initiative (location de toitures publiques, aide au financement d'études, relais en termes de communication, mise à disposition d'une salle de réunions, etc.)

Le projet doit également s'inscrire dans les objectifs du territoire en matière d'énergies renouvelables (TEPOS, Plan Climat, etc.).



<b>Ressources</b>	<a href="#"><u>Réussir les réunions publiques</u></a>	Guide d'aide à l'organisation de réunions publiques
	<a href="#"><u>Bonnes pratiques réunions publiques</u></a>	Synthèse réalisée par les Centrales Villageoises Grési21 sur les bonnes pratiques pour mobiliser les participant-e-s à une réunion publique
	<a href="#"><u>Présentation modèle</u></a>	Diaporama présentant le modèle Centrales Villageoises

	<a href="#">Implication collectivités</a>	Détail des différentes implications possibles des collectivités dans un projet de Centrales Villageoises, à présenter aux <b>élu-e-s</b>
	<a href="#">Filmothèque</a>	Liens vers des films sur les Centrales Villageoises
	<a href="#">Affiche type 1</a> <a href="#">Affiche type 2</a>	Affiches types à personnaliser pour une réunion publique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Exemples de tracts, affiches, présentations</a> des Centrales Villageoises existantes</li> <li>➤ <a href="#">Galerie photos</a> : photos d'installations photovoltaïques exploitées par des Centrales Villageoises (merci de respecter les crédits photo)</li> </ul>	
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Info ou Intox sur le photovoltaïque</a> : boîte à outils composée de cartes questions/réponses et de fiches synthétiques développée par Hespul</li> <li>➤ <a href="http://www.solairepv.fr">www.solairepv.fr</a> : guide de questions / réponses sur le photovoltaïque proposé par des chercheurs du CNRS et la Fédération de recherche du Photovoltaïque</li> </ul>	

#### 4.2.3 La définition du territoire d'action

La définition du territoire du projet est une étape fondamentale. Le territoire correspond à l'ensemble des communes sur lesquelles la future société locale pourra porter des projets de production d'énergie renouvelable. Il doit être **cohérent sur le plan géographique et économique** (même bassin de vie) et permettre une **relation de proximité avec les acteurs locaux**.

Le territoire de la future société "Centrales Villageoises" ne doit pas être de taille trop réduite pour permettre un développement significatif de projets ni trop grand pour permettre un fonctionnement souple et efficace de la société locale dont l'organe de gestion sera constitué principalement d'habitant-e-s ou de structures implantées sur le territoire.

A noter : le territoire d'intervention d'une société "Centrales Villageoises" ne correspond pas nécessairement à un territoire administratif (de type communauté de communes). Il doit d'abord réunir des communes dont les habitant-e-s et les élu-e-s partagent l'envie de porter un projet commun.

L'expérimentation initiale des Centrales Villageoises a eu lieu au sein de Parcs Naturels Régionaux. Aujourd'hui l'essaimage a lieu sur tout type de territoire, y compris

hors des parcs. L'approche est plutôt centrée sur le **milieu rural**, mais des projets peuvent aussi voir le jour en **milieu urbain / semi-urbain**.



<b>Ressource</b>	<a href="#">La taille des territoires</a>	Statistiques sur la taille des territoires Centrales Villageoises
------------------	---	---

#### 4.2.4 L'identification de premières opportunités de projet

Bien qu'il ne soit pas indispensable d'avoir identifié de premiers projets avant de solliciter le comité d'engagement, **évaluer le potentiel présent sur le territoire** permet de s'assurer de la possibilité d'initier un projet de Centrales Villageoises. Comme mentionné plus haut (3.1), les projets photovoltaïques sur toiture sont privilégiés pour débiter.

La recherche de toitures peut se faire de différentes façons : toits proposés par des propriétaires en réunions publiques, toits identifiés lors de visites de terrain ou repérés à distance (vues aériennes). Il faut cependant être assez exigeant sur la sélection afin d'éviter d'étudier des configurations qui s'avèreront irréalisables (coûts d'études inutiles).



<b>Ressources</b>	<a href="#">Identification toitures</a>	Guide de sélection des toitures pour un projet photovoltaïque
	<a href="#">Identification et sélection des toitures</a>	Page internet présentant les différents éléments à prendre en compte
	<a href="#">Fiche économique</a>	Présentation du modèle économique

A l'issue de ces étapes, le collectif est mature pour solliciter son adhésion au réseau des Centrales Villageoises.

## 5. Entrer dans le réseau des Centrales Villageoises

---

### 5.1 Présentation du Comité d'Engagement

Le comité d'engagement est l'organe de l'Association des Centrales Villageoises auquel le collectif s'adresse afin de lui faire part de son intérêt pour la démarche et de son envie de rejoindre le réseau.

Il est constitué d'une **dizaine de membres du réseau des Centrales Villageoises** (membres bénévoles au sein de Centrales Villageoises expérimentées et chargé-e-s de missions de Parcs Naturels Régionaux) qui accueillent les nouveaux collectifs et actent leur intégration dans le réseau.

### 5.2 Prérequis avant de contacter le Comité d'Engagement

Avant de contacter le comité d'engagement, il est nécessaire **d'avoir réalisé les différentes étapes** précisées dans la section précédente.

En voici un récapitulatif :

- ✓ Prendre connaissance en détail de la démarche « Centrales Villageoises » et notamment sa Charte
- ✓ Échanger avec un membre d'une Centrales Villageoises existante
- ✓ Échanger avec un-e administrateur-riche ou un-e salarié-e de l'Association des Centrales Villageoises
- ✓ Définir un territoire d'action cohérent
- ✓ Idéalement, identifier des opportunités de premiers projets
- ✓ Organiser des réunions publiques
- ✓ Rencontrer les élu-e-s locaux

A noter que **le collectif entre dans le réseau nécessairement avant d'avoir créé sa société**. En effet, en entrant dans le réseau des Centrales Villageoises il s'engage à utiliser les statuts types proposés par l'association. Ceux-ci sont mis à disposition du collectif en version éditable après son entrée dans le réseau.

Le nom de la future société devra nécessairement comporter la mention « Centrales Villageoises XXXX » dans ses statuts, bien qu'elle puisse également définir d'un nom commercial qui ne comporte pas cette mention.

### 5.3 Passage devant le Comité d'Engagement

Une fois ces étapes préliminaires franchies, le collectif est en mesure de **remplir un questionnaire en ligne** qui a pour objectif de présenter l'historique du collectif et de sa démarche, son état d'avancement et son territoire d'action.

Les réponses à ce questionnaire arrivent automatiquement dans la boîte mail du comité d'engagement, certains de ces membres recontactent alors le collectif pour organiser une visio-conférence. Cette visioconférence d'environ 2 heures permet aux membres du Comité d'Engagement de faire connaissance avec le collectif émergent, de faire le point sur sa démarche, de vérifier sa compréhension et son acceptation de la Charte, et de répondre aux questions du collectif émergent sur la vie du réseau, l'accès aux ressources, etc.

Suite à cet entretien, les membres du Comité d'Engagement rédigent un compte-rendu et émettent un avis sur l'intégration au réseau du nouveau collectif. Celle-ci est ensuite actée par le Conseil d'Administration de l'Association.

### 5.4 Le parrainage

Lors de l'entretien avec le Comité d'Engagement, celui-ci lui présente le système de parrainage mis en place au sein du réseau.

Concrètement, l'idée de ce système est de **mettre en relation le collectif rentrant dans le réseau avec un collectif Centrales Villageoises expérimenté**. Ce lien privilégié permet un accompagnement du nouveau collectif, qui peut bénéficier de l'expérience de son parrain. Cette aide est particulièrement précieuse lors des premières étapes de la démarche, mais est également pertinente pour l'ensemble des étapes importantes du développement du premier projet photovoltaïque.

Une proximité géographique entre les deux collectifs peut être utile mais n'est pas indispensable.

A savoir que le parrainage peut être établi avec les bénévoles du collectif déjà rencontrés pour découvrir le modèle des Centrales Villageoises. En revanche, il se peut que ce collectif n'ait pas la capacité de pouvoir parrainer (manque de disponibilité, de ressources humaines).

Une fois que le collectif exprime sa volonté d'être mis en relation avec une Centrales Villageoises expérimentée, un-e salarié-e de l'Association se charge de le mettre en contact avec le collectif identifié pour jouer ce rôle de parrain.

## 5.5 Accès aux outils et services

L'entrée dans le réseau des Centrales Villageoises, une fois actée par le Comité d'Engagement, donne **accès à l'ensemble des outils et services mutualisés** entre tous les membres.

L'entrée dans le réseau se matérialise par :

- La création d'une **adresse mail** xxxxx@centralesvillageoises.fr (boîte mail)
- Si le collectif le souhaite, la création d'un **site web clé-en-main** dédié à la société Centrales Villageoises, sur la base du modèle <https://modele.centralesvillageoises.fr/>
- Également s'il le souhaite, la création d'un **espace de stockage et de partage de documents Nextcloud**. Cet espace est similaire à un drive et permet aux membres d'un collectif de travailler collaborativement sur leurs documents.
- La configuration d'un accès au site [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr) pour pouvoir :
  - Avoir accès à un **forum** d'échanges entre collectifs Centrales Villageoises
  - Avoir accès à tous les **outils** de la démarche (pas uniquement ceux qui sont visibles en partie publique)
  - Avoir accès aux **ressources** liées à la vie du réseau (comité de pilotage, groupes de travail, lettres d'infos, etc.)

**Ces outils sont le fruit d'un travail de capitalisation important et continu. Ils doivent servir uniquement au développement des Centrales Villageoises, ne peuvent être diffusés à l'extérieur ni faire en aucun cas l'objet d'une valorisation commerciale.**

## 5.6 Adhérer à l'Association

L'entrée dans le réseau implique également d'adhérer à l'Association des Centrales Villageoises. Le montant de cette adhésion est nul pour les collectifs émergents puis progressive au fur et à mesure du développement du projet.

[Consulter le barème de cotisation](#)

# Bienvenue dans le réseau !

## Témoignages

### Jean Pierre Thomas – Président des Centrales Villageoises Rance Emerald (Ile et Vilaine)



« Notre collectif a fait le choix de rejoindre les Centrales Villageoises il y a trois ans en 2021 et nous nous en félicitons toujours aujourd'hui ! Le "**guide pour réaliser un 1<sup>er</sup> projet de A à Z**" est un outil très aidant car il a été conçu par des gens de terrain, et enrichi par l'expérience. La richesse des outils mis à notre disposition est vraiment précieuse (business plans type, modèles de documents, site web préformaté, etc.). **Tout est fait de façon pratique et pragmatique**, directement transposable : que de temps gagné !

Nous nous sommes également sentis très **soutenus par l'équipe nationale**, qu'il s'agisse des salarié-e-s ou des bénévoles, par la pertinence et la rapidité des réponses à nos questions de débutants. Bien qu'éloignés géographiquement de la plupart des autres Centrales Villageoises, nous ne nous sommes jamais sentis seuls : formations organisées dans notre région, rencontres, visio, webinaires... Nous ressentons aussi une **forte solidarité dans le réseau**, favorisée par les actions de l'association nationale.

Franchement, le fait de pouvoir s'appuyer sur **l'expertise et le dynamisme d'un réseau** tel que les Centrales Villageoises est une vraie chance : nous n'aurions pas pu nous développer aussi rapidement sans lui. »

### Odile Delorme – Présidente des Centrales Villageoises de la Région de Condrieu (Rhône)



« Les Centrales Villageoises de la Région de Condrieu (CVRC) : plus de 10 ans d'énergie photovoltaïque, citoyenne et locale... grâce à l'accompagnement de l'Association des Centrales Villageoises.

Née d'une expérimentation entre 2010 et 2013, CVRC a été créée par des citoyen-ne-s et élu-e-s du territoire en 2013 pour contribuer à la transition énergétique locale en « circuit court ». **Avant sa création et tout au long de son développement, CVRC a bénéficié de l'appui du réseau puis de l'Association**

**des Centrales Villageoises** créée en 2018 : conseils techniques, juridiques, financiers ; élaboration de nombreux outils et d'une méthodologie pour gérer et développer les projets... et évoluer en permanence en fonction du contexte réglementaire de l'énergie : formation permanente des bénévoles et du salarié ; appui personnalisé pour développer l'emploi, trouver des financements, manager l'équipe ; forte dynamique de réseau (forums, échanges, partenariats).

En résumé, CVRC n'existerait pas sans **l'Association des Centrales Villageoises, véritable centre de ressources, qui nous a apporté son soutien, ses outils et son accompagnement tout au long de notre développement**. C'est un outil essentiel qui a permis la création de plus de 70 Centrales Villageoises en France, et qui compte désormais dans l'univers de l'énergie citoyenne. »



L'Association des Centrales Villageoises défend une transition énergétique portée par et pour les citoyen·ne·s, les collectivités et les petites entreprises qui agissent à l'échelle locale. Elle accompagne les Centrales Villageoises - des sociétés locales à gouvernance citoyenne - qui développent des projets de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie.

Vous souhaitez lancer un projet ?

[www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)

Si vous tenez entre vos mains la version papier de ce guide, sachez qu'il contient des liens hypertextes accessibles dans sa version numérique, disponible sur le site [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr), menu « Agir », rubrique « Se lancer ».

Nous contactez directement ?

[association@centralesvillageoises.fr](mailto:association@centralesvillageoises.fr)

Ce guide a été réalisé avec le soutien de :



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France - Italia ALCOTRA